

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 7 décembre 2022

10. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Prix de l'électricité » (K. Michel)

Le Conseil municipal de La Neuveville remercie le Parti UDC pour son intervention qui donne la possibilité aux autorités de donner une information exhaustive quant à la situation actuelle.

En préambule, il semble utile de rappeler que SACEN SA est née d'une collaboration fructueuse depuis l'an 2000 entre dix communes propriétaires de leurs réseaux électriques sous le nom de la Charte. En 2013, ces communes ont créé la société SACEN SA pour répondre à la forte concurrence qui règne sur le marché de l'électricité depuis 2009. Le capital-actions est détenu majoritairement par les communes bernoises dont La Neuveville qui contient environ 9 % des actions. La présidence du Conseil d'administration est actuellement assurée par la représentante de la Commune de Nods et le Conseil d'administration a été constitué pour que tous les actionnaires y soient représentés directement ou indirectement. Les seuls actionnaires de la société sont les dix communes garantissant par là une totale indépendance. La représentation géographique des partenaires et l'égalité de traitement entre eux dans la gouvernance font partie de l'ADN de SACEN dès sa création.

Vu les excellents résultats annuels consécutifs de SACEN qui sont décrits dans les réponses ci-après, les actionnaires ont décidé à l'unanimité de confier de nouvelles missions à cette société suite à l'acceptation par le peuple Suisse de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération en mai 2017. Ces activités se concentrent sur les prestations de services et de conseils énergétiques pour atteindre les objectifs fédéraux telles que la mobilité électrique au travers de bornes de recharge (réseau Smotion) et de solutions pour les communautés d'autoconsommation en présence de productions d'énergies renouvelables décentralisées. Plus récemment, SACEN déploie des modèles de financement participatif pour construire des installations d'énergie renouvelable avec des prêts citoyen, selon le modèle réalisé sur les patinoires de Tramelan, Delémont et Porrentruy par exemple. SACEN accompagne également depuis 2021 les communes dans leurs processus de politique énergétique en partageant une cellule de délégués à l'énergie comprenant des spécialistes reconnus à des tarifs particulièrement attractifs. Enfin, depuis mai 2021, SACEN a déployé des partenariats à travers toute la Suisse romande pour répondre aux exigences fédérales de déploiement de compteurs Smart avec des effets d'échelles économiques particulièrement intéressantes et des solutions résilientes en matière de protection des données et de cybersécurité. La Municipalité de La Neuveville profite largement de toutes ces prestations de services à son entière satisfaction.

Au sujet de la stratégie d'approvisionnement, SACEN ne s'approvisionne pas sur les marchés internationaux. Par contre, et tant SACEN SA que les autorités communales déplorent que les producteurs d'énergies suisses pratiquent les prix du marché dégageant par là des bénéfices mirobolants au détriment des consommateurs finaux. Il serait bien que les autorités fédérales prennent conscience de cette situation pour éviter les inégalités de traitement entre concitoyens et concitoyennes de ce pays. Qu'il soit dit sans trahir de secret d'approvisionnement que SACEN réserve une place particulière aux producteurs du groupe BKW. Par contre, il est vrai que pour obtenir les meilleurs prix dans l'intérêt des citoyens et citoyennes de La Neuveville et des autres communes actionnaires, il est procédé à des appels d'offres dans lesquels les producteurs du groupe BKW sont mis en concurrence.

Toutefois, SACEN ne s'occupe que de l'approvisionnement énergétique et pas des questions liées aux réseaux de ses actionnaires ni aux taxes qui sont prélevées par des collectivités publiques. L'approvisionnement réalisé comporte deux portefeuilles distincts :

1. l'approvisionnement des clients éligibles consommant plus de 100'000 kWh par an et qui bénéficient de contrats individuels sur le marché libre ;
2. l'approvisionnement dit « de base » réservé aux clients captifs tels que les ménages ou autres consommateurs de moins de 100'000 kWh par an ou qui ont renoncé à l'accès au marché quelle que soit leur consommation.

Ceci étant dit les réponses aux questions posées se concentrent sur les prix de l'énergie en approvisionnement de base.

Question 1 : De quel montant, même approximatif, la facture globale et annuelle de l'électricité consommée à La Neuveville a-t-elle pu être réduite parce que notre Commune s'est approvisionnée en électricité par le biais de SACEN SA plutôt qu'en recourant aux livraisons de BKW ?

Réponse :

Comparé au contrat de fourniture entre 2013 et 2018 qui avait été proposé à l'époque par BKW au travers de Youtility SA, les économies réalisées par SACEN SA sur cette période au profit des consommateurs de La Neuveville se montent à CHF 2'854'000.-. De 2019 à 2021, selon le comparatif officiel de l'Elcom cette fois-ci, ces économies se montent à CHF 983'000.-. A cela s'ajoutent les remboursements réalisés par SACEN au fil des années depuis 2013 grâce à la très bonne et rigoureuse gestion de l'entreprise. Ces remboursements se montent à ce jour à CHF 302'000.-. Au total, ce ne sont pas moins de CHF 4'139'000.-.

Question 2 : De quel montant même approximatif la facture d'électricité annuelle moyenne payée par un ménage neuvevillois a-t-elle pu être réduite parce que notre Commune s'est approvisionnée en électricité par le biais de SACEN SA plutôt qu'en recourant aux livraisons BKW ?

Réponse :

En ce qui concerne les économies réalisées par SACEN SA sur les achats d'énergie, cela représente en chiffre rond environ CHF 100.- par année pour un ménage moyen de 2013 à 2021.

Question 3 : Notre Commune a-t-elle déjà conclu des contrats d'achat d'électricité à long terme par le biais de SACEN SA et, le cas échéant, sur quelles échéances portent-ils ?

Réponse :

La stratégie d'approvisionnement par SACEN pour ses partenaires dont La Neuveville porte effectivement sur plusieurs années. Dire à quelle échéance ces achats portent trahirait ladite stratégie. Les autorités exécutives des communes actionnaires en sont informées en toute transparence.

Question 4 : A quelles conditions la Municipalité de La Neuveville pourrait-elle quitter SACEN SA pour s'approvisionner en électricité auprès d'un autre fournisseur ? En particulier, quels sont les délais de résiliation éventuels du contrat d'association qui lie notre Commune à SACEN SA ?

Réponse :

La prochaine résiliation de la convention d'actionnaires est en 2028. D'ici là, il n'est pas possible de s'approvisionner ailleurs. De plus, vu les bénéfices que tirent La Neuveville des autres prestations de services de SACEN évoquées en introduction, dont notamment le Smartmetering qui se déploie à très long terme, il n'est pas question de quitter SACEN SA.

Question 5 : Notre Commune envisage-t-elle de se retirer de SACEN SA pour s'approvisionner en électricité auprès de BKW ?

Réponse :

La réponse est clairement non. Tout le monde souhaite que la guerre en Ukraine cesse le plus rapidement possible et que les productions massives européennes reprennent rapidement également. Dans ces conditions, les prix du marché devraient se stabiliser et les offres des fournisseurs que SACEN consulte régulièrement pour obtenir les meilleures propositions devraient se stabiliser les prochaines années.

Les statistiques officielles pour 2023 montrent que SACEN tire bien son épingle du jeu, ce qui démontre une stratégie d'approvisionnement conservatrice et sans spéculation. Notons particulièrement les augmentations de la région vaudoise +50 % et valaisanne (OIKEN) +64 % alors que SACEN est en dessous de la moyenne nationale avec 22 %.

De plus, dans la situation légale actuelle, un retour aux tarifs de BKW dans l'approvisionnement de base n'est possible qu'en vendant le réseau électrique à BKW. Ce qui en soit est totalement exclu vu les avantages stratégiques à long terme dont La Neuveville profite en étant propriétaire de son réseau électrique.

CONSEIL MUNICIPAL